

ELECTION DU COMITE D'ETABLISSEMENT

A quoi sert un Comité d'Etablissement ?

Lorsqu'une entreprise dispose d'établissements distincts, il est créé des comités d'établissement (CE) et un comité central d'entreprise (CCE).

Le comité d'établissement a des compétences et des moyens identiques à ceux d'un comité d'entreprise, dans les limites des pouvoirs du chef d'établissement.

Il a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux méthodes de travail.

- Il a un rôle d'étude de projet
- Il a un rôle consultatif
- Il travaille en liaison avec le CHSCT et les délégués du personnel (DP)

Le CE assure également la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'établissement au bénéfice des salariés et de leur famille.

Le bilan de notre action :

Les commissions obligatoires (égalité homme-femme, logement, formation) n'existaient pas dans les précédents CE.

Nous avons réclamé leur mise en place.

Seule la commission égalité homme-femme présidée par un candidat **CFDT** a travaillé.

Nous avons entre autre réclamé les critères manquants sur le rapport de situation comparée ; produit une analyse et fait des propositions concrètes ; élaboré un questionnaire aux salariées qui a été **refusé par la majorité actuelle du CE**, bien qu'il ait été salué par le CORIF (Collectif Régional pour l'Information et la Formation des Femmes) et la personne en charge du label "égalité professionnelle" de l'AFAQ/AFNOR.

Nous avons dû plusieurs fois insister pour obtenir des informations auxquelles les membres du CE devaient avoir accès et qui pourtant n'étaient pas fournis malgré l'obligation légale (bilans sociaux, bilan et plan de formation, PSE,...); et rappeler les règles de fonctionnement du CE, régulièrement enfreintes.

Nous avons à différentes reprises, proposé d'avoir recours à des experts, comme la loi le prévoit pour l'analyse de certains rapports présentés. **Chaque fois, la direction et la majorité actuelle du CE s'y sont opposés...**



Bilan suite :

Une Unité Economique et Sociale illégale avait été montée. **Nous y avons remis bon ordre.**

C'est encore nous qui sommes allés voir le Directeur Départemental du Travail concernant le plan social au rabais fait par la direction. Après cela le DDT a notifié à la direction les manquements de son plan.

Œuvres sociales et culturelles :

Responsabilité de la billetterie de Villeneuve, d'avril 2005 à septembre 2006.

Avec entre autre, la mise en place de la 2e permanence du mardi à Villeneuve ; le Pass Ciné valable dans 7 cinémas ; l'amélioration du suivi des billets ; l'instauration de la remise des chèques à la trésorière après chaque séance ; et de nombreuses autres propositions...

Nous avons proposé la mise en place du Chèque Emploi Service, mais cela a été refusé par la majorité actuelle du CE.



Nous avons interpellé la direction sur la possibilité d'une crèche intra ou inter-entreprises.

Vous êtes maintenant amenés à choisir vos représentants au CE

Nous vous proposons un CE tenant pleinement son rôle à la hauteur des enjeux et des moyens de l'entreprise, une réelle rénovation.

Nous voulons → Travailler dans le cadre du CE sur l'égalité des chances professionnelles.
Nous proposons d'accroître l'action du CE.

→ Travailler sur l'évolution de carrière.

Nous proposons la création d'une commission sur la rémunération, le pouvoir d'achat, la formation et la progression professionnelle.

→ Faire évoluer le site web du CE pour qu'il informe les salariés sur l'ensemble des actions du CE (commissions, comptes rendus, rapports) et améliore les infos sur les activités culturelles et sociales.

→ Travailler à l'élargissement de l'offre des activités culturelles et sociales.

Nous proposons notamment de mettre en place le Chèque Emploi Service Universel.
Travailler sur des activités sociales et culturelles pour tous.

→ **Nous réclamons un budget des œuvres sociales et culturelles de 1,1% de la Masse Salariale Brute, comme dans tous les autres établissements Auchan France, au lieu du 0,85% actuel. Nous sommes et avons toujours été les seuls à agir vraiment pour cela !**

Ce qui fait un bon CE, c'est la volonté, la connaissance et les choix des membres qui y siègent et qui décident. Nous voulons plus d'efficacité et de transparence.

Si comme nous, vous voulez un renouveau,

alors votez pour vous, votez Cfdt

Notre Blog, et aussi le votre : <http://cfdt-centrale-auchan.hautetfort.com>